



Parcellaire organisé = pâturage optimisé

Fiche 11
Janvier 2009

En Irlande ou au sud ouest de l'Angleterre, avec des météos pas très différentes des nôtres, des éleveurs réussissent à faire pâturer des grands troupeaux pendant 6 mois ou plus. **COMMENT FONT-ILS ?** Avec des chemins et des accès stabilisés.



Irlande



Angleterre

C'est un investissement qui peut être vite amorti. Il fera gagner du temps pour les déplacements du matin et du soir. Les mamelles seront plus propres. Les chemins permettent d'optimiser les changements de parcelle et d'allonger la période de pâturage.

Adapter la largeur du chemin en fonction de l'usage.

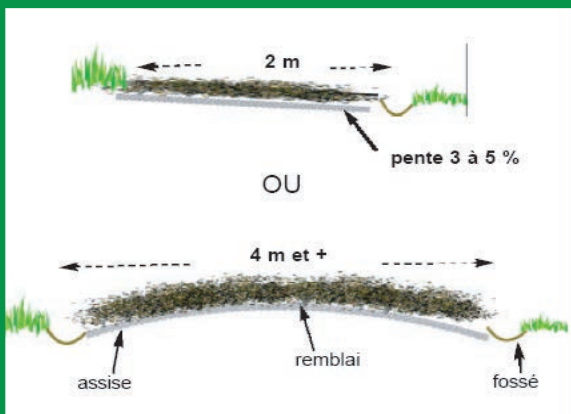
Pour le réseau principal (sortie de stabulation), s'il n'est utilisé que pour le passage des animaux, il faut prévoir : **2 m Jusque 50 vaches, 3 m Jusqu' à 75 vaches, 4 m Jusqu' à 100 vaches et au minimum 5 m pour les plus grands troupeaux.**

Pour le réseau secondaire, les voies d'accès aux parcelles peuvent être moins larges : **1,5m.**

Dans le cas de passage d'engins, il faut envisager **4 m minimum.**

Pour les grands troupeaux, il est préférable d'avoir **2 accès (entrée et sortie)** par parcelle pour limiter le piétinement.

Evacuer l'eau des chemins



Prévoir de surélever le chemin pour créer une pente (de 3 à 5 %) vers le fossé ou 2 pentes en bombant la chaussée. Sur les chemins principaux, il est possible de planter des haies pour absorber l'eau qui s'écoule.

Apporter de l'eau potable

Une vache laitière consomme entre 50 et 150 litres d'eau par jour. Un bon réseau comprend des points d'eau de 10 à 15 litres par vache dans chaque parcelle.

L'idéal est de tirer un réseau de tuyaux polyéthylène. En début de réseau, on opte généralement pour du 26 / 32 mm enterré. Par contre en fin de réseau le 19/ 25 mm peut être déroulé à même le sol. Il faut un débit de 7 litres par minute pour assurer les besoins du troupeau.

Quel matériau ?

L'assise du chemin, soit au minimum **15 cm de profondeur**, peut être réalisée en **cailloux ou en marne**. Dans tous les cas le décapage de la terre végétale est à réaliser par beau temps. **La pose d'un textile non tissé ou bidim** évite la remontée de terre et de cailloux. Le remblai superficiel doit être suffisamment fin, bien damé et pas trop agressif pour les pieds des vaches. **La craie fine** convient mais demande un \bigcirc entretien annuel pour "recharger". **Le sable fin** à raison de 5 cm d'épaisseur ou les **scories machefer** de sucrerie suivant la disponibilité permettent de réaliser des chemins pour 2 à 2,5 €/ m² selon proximité. **Le béton** à raison de 7 cm d'épaisseur est une formule efficace, durable mais plus coûteuse (6 €/ m² au minimum). Attention aux bétons trop lisses.

Certains élevages utilisent des caillebotis d'occasion.

Décaper la terre végétale, étaler 15 cm de marne bien tassée et 5 à 7 cm de scories de sucrerie. Le coût est de 2 à 3 €/ m². Il faut parfois recharger annuellement dans les zones à fortes pentes.



Pour un troupeau de **40 vaches laitières** et **300 000 litres** de lait, réaliser un chemin de **2 m X 400 m** de long représente un investissement de **1600 à 4800 €** suivant la formule retenue. Cela représente sur 15 ans une charge annuelle de **0,5 à 1,5 €/ 1000 l de lait**. C'est nettement inférieur aux 8 à 14 €/ 1000 l que coûte la distribution et le paillage. Allonger d'une dizaine de jours par an (printemps et automne) la durée de pâturage à surface constante couvre largement cette charge.

Niveler le sol (sans terrassement), couler du béton sur 7 cm (non ferailé) sur 2 m de large pour 50 vaches, pour un coût de 5 à 6 €/ m².



L'amélioration des conditions de travail pour aller rechercher les vaches et leur propreté à la traite justifient pleinement cet investissement.

Ce programme est financé par :



PNR des Caps et Marais d'Opale

Mathieu Boutin 03.21.87.90.90

GRDA du Boulonnais

Jean-Damien Cagnard 03.21.10.01.68

Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Jean-Marie Lebrun 03.21.60.57.70

GNIS

Bruno Osson 06.68.08.30.95

GRDA de Calais/ St-Omer

Antoine Knockaert 03.21.82.89.02

